



ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BENIN

N° D'ENREGISTREMENT 2004/0087/DEP-ATL-LITT/SG/SAG-ASSOC DU 05 MARS 2004. COMPTE DIAMOND BANK N° 013115318014

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION ODD AU TITRE DE L'ANNEE 2019

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Cotonou, Bénin

Avril 2019

Liste des sigles et abréviations

Sigles	signification
ANCB	Association Nationale des communes du Bénin
AR/AD	Association régionale/départementale
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGCS-ODD	Direction Générale de Coordination et de suivi des ODD
FADEC	Fonds d'appui au développement des communes
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GIZ	Agence de la coopération internationale allemande pour le développement
GI-Mono	Groupement Intercommunal des communes du Mono
MDGL	Ministère chargé de la Décentralisation et de la Gouvernance locale
MDS	Maison de la Société Civile
ODD	Objectifs de Développement Durable
OCS	Observatoire du Changement social
OSC	Organisation de la Société Civile
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PDC	Plan de développement Communaux
PDDC	Programme pour la Décentralisation et le Développement Communal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RÉBED	Réseau des Experts Béninois soutenant la Décentralisation
RÉMED	Réseau des Médias pour le Développement
TBS	Tableau de Bord Social

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail annuel (PTA) 2019, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a organisé du 23 au 24 avril la 1^{ère} session de sa commission OMD/ODD au titre de l'année 2019.

C'est la salle de conférence *de l'hôtel Ornagos* de Djakotomey qui a abrité cet évènement qui a réuni une trentaine de participants issus de diverses institutions telles que : le MDGL, la DGCS-ODD, la GIZ, la MDSC, le RODD, le RÉMED, le RÉBED et le PDDC/GIZ. Hormis ces institutions, quelques représentants d'élus et cadres de l'ANCB ont également pris part à cette session qui a pour objectif général **est de permettre aux membres de la commission ODD de faire des propositions et des recommandations fortes en termes de plaider sur les thèmes identifiés en 2018 au Bureau National.**

A l'entame des activités, les participants ont été invités par le modérateur principal ; rapporteur de la commission à se présenter. Ensuite, place a été faite à deux communications et aux travaux de groupe. La dernière journée a également été ponctuée d'une visite de l'ensemble de la commission au Maire de Djakotomey.

Communications et débats

Communication 1 : Rappel du contexte politique du Bénin

A développer

Communication 2 : Présentation du dernier rapport de la dernière commission

La 1^{ème} communication a porté sur la lecture du rapport de la 3^{ème} session de la commission OMD/ODD tenue les 29 et 30 novembre 2018 à Dassa.

Les grands thèmes abordés étaient les suivants :

- Etudes sur les besoins des communes pour la mise en œuvre des ODD
- Localisation et territorialisation des ODD
- La reddition des comptes
- Les données numériques au service des ODD : quelles opportunités pour les communes ?
- Présentation des expériences phares identifiées lors du benchmarking
- Présentation de la campagne d'information et de sensibilisation des acteurs communaux
- Les mécanismes de financements de l'Agenda 2030
- Brainstorming sur l'offre de service aux communes pour l'atteinte des ODD (PTA 2019)

Lors de l'échange avec les participants, la principale recommandation des participants est de diffuser en amont le rapport de la commission avec l'ensemble des présentations réalisées.

Communication 3 : Lexique ODD

Le lexique a pour but d'aider les acteurs du processus de développement local à mieux s'imprégner du contenu de l'Agenda 2030 et à mieux se familiariser avec les expressions, termes ou concepts utilisés. Le lexique ici est entendu comme un abécédaire qui aide à mieux comprendre et à faire une utilisation judicieuse des expressions couramment employées dans le domaine du Développement Durable. Connaître le sens des expressions facilitera leur appropriation rapide par les acteurs communaux (notamment les maires, les élus, le personnel et les collaborateurs externes des communes) mais aussi par tout acteur potentiel du développement durable.

La structuration du lexique a été présentée aux participants :

I. Une préface du président

II. Un propos liminaire

III. Une partie intitulée l'Agenda 2030 et sa localisation au Bénin

Fiche 1 : Historique et les grandes composantes de l'Agenda 2030

Fiche 2 : Les enjeux et défis des ODD pour le Bénin

Fiche 3 : Les temps forts de l'appropriation des ODD au Bénin

Fiche 4 : Les liens entre la décentralisation et ODD au Bénin

Fiche 5 : la localisation des ODD au Bénin

IV. Termes généraux et expressions en rapport avec la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin

V. Termes et expressions spécifiques par ODD

VI. Liste des organismes impliqués dans le pilotage et la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Suite à la présentation, des participants ont annoncé leur volonté de vouloir apporter leurs concours à la construction du lexique ODD. Il a été décidé de recueillir en ligne les commentaires de l'ensemble des contributeurs. Ensuite et en fonction du budget disponible au niveau de l'ANCB, les participants souhaitent que l'ANCB organise un atelier de validation.

En annexe, veuillez trouver la liste des volontaires.

Communication 4 : Présentation des thèmes de plaidoyer

La session de la commission ODD a été organisée sous forme de travaux pratiques afin de mettre en œuvre un programme de plaidoyer spécifique sur l'Agenda 2030.

Les membres de la commission ont identifié des contraintes qui se posent aux communes et développé des recommandations politiques pour améliorer le processus de décentralisation et le développement durable dans les localités béninoises.

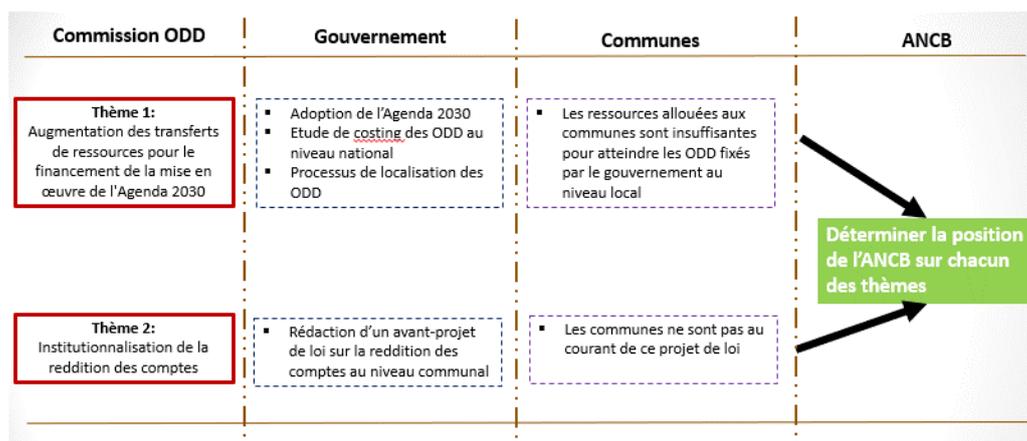
En termes simples, la définition d'un plaidoyer a été rappelée. Il signifie soutenir activement quelque chose ou quelqu'un (une idée, une action, ou une personne) et tenter de persuader les autres de l'importance de cette cause. Plus spécifiquement, le terme « plaidoyer », tel qu'utilisé au sein de l'ANCB, constitue un effort de groupe visant le changement de certaines politiques publiques bien définies. Il s'agit d'un effort destiné à influencer la politique du gouvernement d'une manière ouverte et transparente et de représenter les points de vue des communes en faisant connaître leurs positions aux législateurs, aux autorités réglementaires et autres responsables de l'élaboration des politiques. Le plaidoyer peut être mis en œuvre au niveau local, départemental, ou national.

Parmi les thématiques abordées, Il a été rappelé aux participants de réfléchir sur les types de plaidoyer à mener quand on parle de politique publique, citons :

- les lois et autres actes législatifs ;
- les règlements ;
- les décisions judiciaires ;
- les ordonnances et décrets ministériels ;
- les politiques gouvernementales

Le plaidoyer, plus particulièrement le plaidoyer en faveur des politiques publiques, peut constituer un défi dans la mesure où il peut impliquer de s'opposer à la position du gouvernement sur certaines questions. Par ailleurs, le plaidoyer est une expression des droits les plus fondamentaux de toute entité à faire entendre son opinion et à ce titre, il s'agit d'un élément essentiel d'une démocratie performante. Étant donné que plusieurs politiques publiques affectent l'activité des communes et par conséquent le développement du Bénin, l'ANCB se doit d'user son droit et son obligation civique de s'exprimer sur les questions politiques.

Parmi les thèmes les plus importants aux yeux des communes figurent les lois et règlements portant sur divers aspects du fonctionnement des commune et sur le contexte de la décentralisation. Les thèmes retenus en 2018 sont les suivants :



La représentation multi-partenariale de la commission ODD constitue un point fort à la réalisation de réformes constructives pour le développement durable. Cela augmente la possibilité de voir le gouvernement adopter des mesures spécifiques visant à établir, entretenir et maintenir un contexte politique favorable.

Il a également été rappelé aux membres les critères d'élaboration d'une action de plaidoyer :

- Promouvoir une réforme orientée vers l'Agenda 2030 et la gouvernance locale
- Encourager des règles de gouvernance des communes, la transparence et l'imputabilité dans les relations commune-gouvernement
- Concerner un grand nombre des membres de l'ANCB
- Concerner les insuffisances des politiques, lois ou règlements particuliers (par opposition à des incidents isolés qui ne découlent pas nécessairement de ces insuffisances)
- Peut être résolue par des propositions politiques spécifiques qui ont une chance de réussite raisonnable à court terme (éviter les thèmes qui requièrent un remaniement de la constitution ou de l'ensemble du système réglementaire)
- Être soutenue par la majorité des membres de l'association et des membres de la direction
- N'être pas contestée par des groupes puissants ou encore les législateurs
- Ne pas porter préjudice à l'image ou à la réputation de l'ANCB

Ensuite les objectifs et les règles des travaux de groupes ont été énoncés :

- **Etape 1** : Identifier les problèmes et les solutions proposées par rapport aux thèmes (60 min)
- **Etape 2** : Développer les solutions proposées (90 min)
- **Etape 3** : Construction du message (90 min)
- **Etape 4** : Propositions d'outils à développer (30 min)

Synthèse du groupe 1/Financement ODD

L'Agenda 2030 ratifié par le Bénin en 2015 et le processus d'évaluation des besoins financiers pour répondre aux objectifs fixés et aux cibles priorisées par le gouvernement, les maires, membres de la commission ODD ont estimé que leurs besoins n'étaient pas totalement pris en compte.

La commission ODD soumet à la validation du Bureau nationale 03 plaidoyers pour améliorer le financement des ODD. Le travail de groupe a pu déterminer les institutions à influencer pour chaque plaidoyer et avec le matériel adapté, la prochaine étape consistera à recruter un consultant.

N°	Dénomination	Moyen d'action	Institutions à influencer	Approche	Outils spécifiques à développer	Outils à développer pour toucher l'opinion publique
1	Plaidoyer pour un accroissement de la dotation FADEC affectée	Législatif	Ministère de l'Economie et des Finances	Audience auprès du ministre	Document de position	Apparition télévisée et radiophonique des représentants de l'ANCB
		Appuyer la demande de plaidoyer au conseil du ministre	Ministère de la Planification et du Développement	Audience auprès du ministre	Document de position	
		Faire remonter les informations à l'instance chargé de suivre la performance du FADEC affecté	CONAFIL	Reléguer la position de l'ANCB lors des espaces de concertation	Document d'information + Discours personnalisé	
2	Plaidoyer pour pouvoir les communes de ressources humaines de qualité	Exécutoire	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale	Audience auprès du ministre	Document de position	Apparition télévisée et radiophonique des représentants de l'ANCB
		Appuyer la demande de plaidoyer au conseil du ministre	Ministère du travail et de la fonction publique	Audience auprès du ministre	Document de position	
		Faire remonter les informations à l'instance chargé de suivre la performance du FADEC affecté	CEFAL	Reléguer la position de l'ANCB lors des espaces de concertation	Document d'information + Discours personnalisé	
3	Plaidoyer pour la prise d'un texte consacrant la répartition de la taxe sur véhicule à moteur	Législatif	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale	Audience auprès du ministre	Document de position	Apparition télévisée et radiophonique des représentants de l'ANCB
		Faire remonter les informations à l'instance chargé de suivre la performance du FADEC affecté	CONAFIL	Reléguer la position de l'ANCB lors des espaces de concertation	Document d'information + Discours personnalisé	

Synthèse du groupe 2/Reddition des comptes

Actuellement, un projet de loi de la reddition des comptes au niveau communal est en rédaction au niveau du Gouvernement. Ce projet de loi rentre la continuité de l'adoption de la charte de la Gouvernance Locale écrit en 2015 par le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale. Le processus en cours est estimé comme non participatif et inclusif par la commission ODD.

La commission ODD soumet à la validation du Bureau nationale un plaidoyer pour une institutionnalisation de la reddition des comptes au niveau communal. Le travail de groupe a pu déterminer les institutions à influencer pour chaque plaidoyer et avec le matériel adapté, la prochaine étape consistera à recruter un consultant.

Le travail de groupe a pu déterminer les institutions à influencer pour chaque plaidoyer et avec le matériel adapté, la prochaine étape consistera à recruter un consultant.

N°	Dénomination	Moyen d'action	Institutions à influencer	Approche	Outils spécifiques à développer	Outils à développer pour toucher l'opinion publique
1	a-Inscription d'une ligne budgétaire intitulée "reddition des comptes".	Législatif	Ministère de l'Economie et des Finances	Audience auprès du ministre	Document de position	Apparition télévisée et radiophonique des représentants de l'ANCB + communiqué de presse
	b- Renforcement du FADEC/ fonctionnement pour la prise en compte des dépenses reddition des comptes.	Appuyer la demande de plaidoyer au conseil du ministre	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance local	Audience auprès du ministre	Document de position	
	Faire remonter les informations à l'instance chargé de suivre la performance du FADEC affecté	CONAFIL	Reléguer la position de l'ANCB lors des espaces de concertation	Document d'information + Discours personnalisé		
2	Inscrire dans la loi des redditions des comptes au niveau communal les points ci-dessous : - Mise en place d'un comité préparatoire multi acteurs qui respecte le guide et la charte de la reddition des comptes - Obligation de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la reddition des comptes. - Inscrire à l'ordre du jour de chaque session un point sur la mise en œuvre des recommandations issues de la précédente reddition des comptes.	Législatif	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale	Audience auprès du ministre	Document de position	Apparition télévisée et radiophonique des représentants de l'ANCB + communiqué de presse
		Faire remonter les informations à l'instance aux Réseaux des parlementaires de la décentralisation	Parlement	Audience auprès du ministre	Document de position	

Visite au Maire de la commune de Djakotomey

La visite au Maire de Djakotomey a été conduite par le représentant du Président de la commission et la facilitation a été assurée par l'Assistant technique PDDC de l'ANCB.

L'objectif de l'ANCB était d'une part de présenter le rôle de la commission à la commune hôte ainsi que ses membres et d'autre part, de connaître les actions ODD et les difficultés que la commune mène et rencontre sur son territoire.

L'échange a fait ressortir les observations suivantes :

- Une grande partie des communes ne connaissent pas l'Agenda 2030 et les ODD priorisé au Bénin
- L'Augmentation du FADEC est une priorité pour les communes pauvres visant les objectifs de l'Agenda 2030
- Le gouvernement doit respecter ses engagements concernant l'Agenda 2030 en dotant les communes des moyens nécessaires (renforcement de la péréquation horizontale à travers le FADEC pour les communes pauvres et renforcement pour mobiliser les ressources au niveau local)
- Les communes souhaitent le développement de financements innovants à l'endroit
- Le développement des capacités et des compétences communales est crucial pour atteindre les ODD et les différentes options de financement
- La sécurité du personnel communal doit être renforcée par une nouvelle loi sur la fonction publique

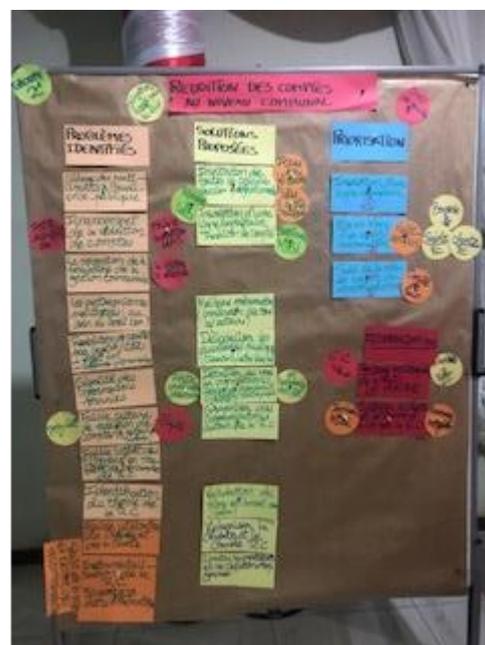
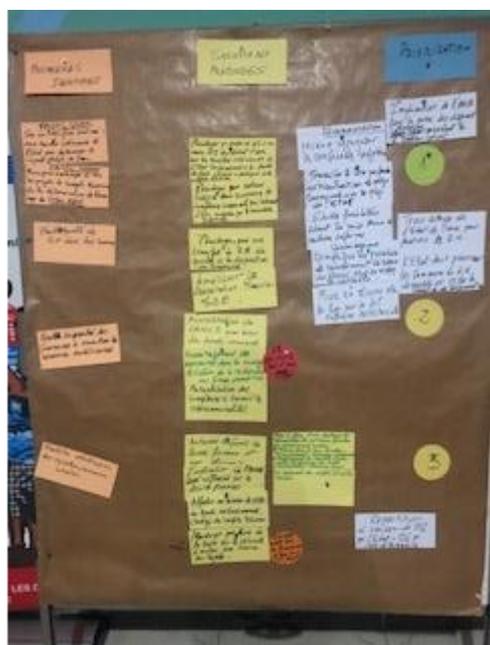
Enfin, le secrétaire général a relaté les actions de la commune allant vers l'atteinte des ODD :

- Le PCD a été élaboré en prenant en compte le principe de l'approche intégrée « Dimension sociale, dimension économique et dimension environnementale »
- La redevabilité : La tenue régulière de reddition des comptes renforce l'implication des citoyens dans la vie de la commune
- La commune apporte un soutien financier et technique aux personnes vulnérables « Femmes en difficultés, handicapés et jeunes désœuvrés » à développer des activités génératrices de revenu

En aparté, l'ensemble des membres de la commission ont félicité cette visite et recommandent à l'ANCB de réitérer cette initiative lors des prochaines sessions.

ANNEXE

Annexe 1 : Photothèques



Annexe 2 : Liste des volontaires pour contribuer au lexique ODD



ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BENIN

N° D'ENREGISTREMENT 2004/0087/DEP-ATL-LITT SG/SAG-ASSOC DU 05 MARS 2004. COMPTE DIAMOND BANK N° 013115318014

Gouvernance locale et Objectifs de Développement Durable au Bénin

Lexique des termes et expressions usuels sur les ODD

❖ Liste des volontaires souhaitant contribuer à l'amélioration du lexique des termes et expressions usuels sur les ODD

N°	Nom et prénoms	Fonction	Courriel
1.	GBEMENOU Maurice	DE/ROD	mawrice.gbemenou@gmail.com
2.	GONZALEZ Nathieu	AT/biz	matthieu.gonzalez@giz.de
3.	FANOU HOSPIGE	DGCL	hospre.fanou@gmail.com
4.	AGBRIJOGBE Sagbo Blanqui	DAEPP/ MCOF	agbrijoblan1977@gmail.com
5.	HOUESSINON Augustin	AMV/MCOF	augustinhouess@gmail.com
6.	MOUSSOU Théonès	CT/PDC/GR	comlan.moussou@giz.de
7.	HOLLO Guillaume	SG/Mairie Abomey	guillemehollo@gmail.com
8.	OKRY Giraldo	Rebed/Expert junior	geraldoskry@gmail.com
9.	OUSSOU LIO Apollinaire	SG/Mairie AVRANKOU	oussoulid@gmail.com
10.	BOTON Vitali	SG/ REMED	botomboris@yahoo.fr
11.	AHOUANGANSI Alain Séoudé	Expert Junior REBED	senoudeal@yahoo.fr
12.	TODEGNON Toussaint	DCEP	todegnont@yahoo.fr
13.	ADJAMAIDOTONDE Marcel TOGBEVI	CT PDC/GR Paris	marcel.adjanaidotonde@giz.de
14.	HONFIN Gabriel	Klouékanmi	ghonfintogbevi@yahoo.com
15.	AHOUANSON Amélie	CT/ACC	ahouanson@ambrosade
16.	GBÉDÉY DOSSOU Messan	G/SFC GI-MONO	dosdoh3@gmail.com
17.			

Annexe 3/ Travaux de groupe

Groupe 1 : Financement des ODD

Membres du groupe : Vitali BOTON, SG/RéMED ; D. Messan GBEDY, C/SFC/GI-Mono ; Appolinaire OUSSOU LIO, SG/Avrankou ; H. André HOUSSOU, Col/SG Ouinhi ; Abischa ABRAHAMA, Maire/Djougou ; S. Yvette FADEGNON, CT/PDDC/GIZ ; Aurelien AHOANSOU, CT/ACC ; David Z. TOWEDJE, Maire/Zogbodomey ; Toussaint TODEGNON ; Kanté Cymel GLIKU, DC/Maire Allada ; Marcel ADJAMAIDOTOME, CT PDDC/GIZ ; Amah MESSAN, SG/Mairie Grand-Popo.

Président : Gabriel HONFIN TOGBEVI, Maire de Klouékanmè

Rapporteur : Alain Sènoudé Patient AHOANGANSI, Expert-Junior/RÉBED

Thème de plaidoyer : Augmentation des transferts de ressources pour le financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Etape 1 : Identifier les problèmes et les solutions proposées par rapport aux thèmes (60 min)

N°	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Priorisation
1	L'absence d'un taux fixe arrimé aux recettes intérieures de l'Etat pour déterminer la cagnotte globale du FADEC n'exprime la volonté de l'Etat de réaliser l'Agenda 2030 au niveau local	Renforcer le plaidoyer pour passer 4 % à au moins 15 % des dotations FADEC sur les recettes intérieures de l'Etat conformément à la feuille de route de l'UEMOA et pratiques de la sous-région	1
2	La non-prise en compte de tous les projets de compétence communale dans la détermination de l'enveloppe du FADEC affecté nuit à la décentralisation	Développer un plaidoyer pour retour intégral aux communes des compétences communales qui continuent d'être exercées par les ministères sectoriels	
3	La faible qualité des Ressources Humaines dans les communes nuit au développement local	Réaliser un plaidoyer pour un transfert de Ressources Humaines de qualité à la disposition de communes Faire un plaidoyer pour améliorer la coopération Maire-SDE dans le cadre de l'assistance de l'Etat aux communes	

4	La capacité des communes à mobiliser les ressources extérieures est faible.	<p>Accréditation de l'ANCB pour lever des fonds innovants (A décliner en projets)</p> <p>5Encouragement des communes dans la budgétisation de la recherche des fonds compétitifs (Consacrer au moins 2 % du budget communal pour la recherche de financement)</p> <p>Mutualisation des compétences à travers les intercommunalités</p>	2
5	Faible mobilisation des recettes / ressources locales	<p>Actionner à fond les leviers fiscaux et non fiscaux. Implication de l'ANCB aux réflexions sur les lois de finances</p> <p>Affecter au niveau des CIPE des agents exclusivement chargés des impôts locaux</p> <p>Plaidoyer pour faire de la taxe sur les véhicules à moteur une taxe partagée (que cette recette serve au financement des ODD liés à l'environnement et au climat)</p> <p>Mise en place d'une stratégie d'optimisation des ressources fiscales des communes à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de bases fiscales (remembrement, adressage, lotissement) ; - Le renforcement des capacités d'intervention des services des impôts ; - La communication intensive pour le paiement des impôts et autres taxes. 	3

Etape 2 : Développer les solutions proposées (90 min)

Aperçu du problème identifié	Taux non fixe	Non transfert de compétence	Faible qualité de RH	Faible mobilisation des recettes fiscales
Un aperçu de l'impact du problème sur les communes	N.R	N.R	N.R	N.R
La recommandation politique concrète de l'ANCB (Étayée par des preuves, se fondant sur les expériences des communes, etc.)	Prévision variable dans le temps. Un taux fixe arrimé aux recettes intérieures de l'Etat. Faciliter de calcul sur la base des recettes. Outre les 15 %, interroger les procédures.	Il faut des conférences budgétaires pour l'harmonisation des programmations (communes – ministères sectoriels) Etude préalable avant la mise en œuvre des réformes	Que l'Etat dote les mairies de ressources humaines qualifiées	Partager à hauteur de 50 %, les recettes liées aux TVM (répartition équitable des 50 % par les communes)
Les arguments probables d'opposition à la proposition et des contre-arguments	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible consommation des ressources transférées ; ▪ Simplifier les procédures de transfert des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en application de la loi sur la fonction publique territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des agents par certains maires ; ▪ Les agents étaient recrutés par les anciens maires ou les anciens préfets (sans qualification) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement des projets en vue des ODD

Etape 3 : Construction du message (90 min)

Titre de la requête principale :	Lobbying accroissement de dotation FADEC	Plaidoyer pour pourvoir les communes de ressources humaines de qualité	Plaidoyer pour la prise d'un texte consacrant la répartition de la taxe sur véhicule à moteur
---	---	---	--

Diagnostic/Constats/Cause du problème	1	Absence d'un taux fixe arrimé aux recettes intérieures	Faible consommation des ressources transférées par l'Etat	Toutes les communes subissent la pollution
	2	Non-respect par les ministères sectoriels de la frontière des compétences dévolues aux communes par les textes de la décentralisation	Personnel pléthorique et non productif	Insuffisance des recettes propres pour le financement des ODD liés à l'environnement et au climat
	3	Faible articulation des programmations communales avec les programmations des ministères sectoriels		
Les conséquences d'un statu quo/Analyse		Non atteinte des ODD et des objectifs du développement local ; Non exercice adéquat des compétences dévolues aux communes	L'inefficacité de l'administration communale	Non atteinte des ODD liés à l'environnement
Les arguments soutenant le plaidoyer		N.R	N.R	N.R
Pourquoi le changement est-il nécessaire ?		N.R	N.R	N.R
Recommandations concrètes		Prévision variable dans le temps. Un taux fixe arrimé aux recettes intérieures de l'Etat. Faciliter de calcul sur la base des recettes. Outre les 15 %, interroger les procédures.	Il faut des conférences budgétaires pour l'harmonisation des programmations (communes – ministères sectoriels) Etude préalable avant la mise en œuvre des réformes	Que l'Etat dote les mairies de ressources humaines qualifiées

Les mesures à prendre par d'autres parties-prenantes	N.R
Lois et décrets/Etudes /Rapports/Documents officiels	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur l'effectivité du FADEC affecté 2016 ; - La feuille de route relative aux recommandations de la directive de l'UEMOA ; - La loi sur la fonction publique territoriale

Etape 4 : Propositions d'outils à développer (30 min)

Outils	A Réaliser (Oui/Non)	Cible	Date de réalisation	Date de diffusion	Responsable
Outil n°1 : Un communiqué de presse constitue un élément clé du plaidoyer. Il est évidemment utile d'envoyer les communiqués de presse aux canaux médiatiques mais ils peuvent également être envoyés aux membres des associations, à d'autres organisations et aux représentants du gouvernement.	Non	N.R	N.R	N.R	N.R
Outil n°2 : Les documents d'information constituent un autre outil fort utile. Les documents d'information sont des résumés concis d'une ou deux pages qui expliquent pourquoi cette problématique est importante et ce qui doit être fait à court terme. Ils sont utiles pour interagir avec les responsables de l'élaboration des politiques et les administrateurs, dont l'emploi du temps est généralement trop chargé pour lire des publications plus fouillées	Oui	N.R	N.R	N.R	N.R
Outil n°3 : Les documents de position politique constituent un autre moyen utile de convaincre des individus déjà familiarisés avec la problématique et qui sont susceptibles de passer un peu plus de temps à lire quelque chose de plus consistant qu'un document d'information ou une synthèse. Parmi ceux-ci, citons les responsables de l'élaboration des politiques ou les membres des organisations activement engagés dans ou affectés par un problème particulier.	Oui	N.R	N.R	N.R	N.R

Outil n°4 : Pages d'opinion (textes d'opinion soumis pour publication dans les journaux)	Non	N.R	N.R	N.R	N.R
Outil n°5 : Feuilles d'information répondant aux questions fréquemment posées	Oui	N.R	N.R	N.R	N.R
Outil n° 6 : Discours (personnalisés pour les commissions parlementaires, les ateliers, séminaires, conférences)	Oui	N.R	N.R		
Outil n° 7 : Présence sur un site web	Non	N.R	N.R		
Outil n° 8 : Apparition télévisée et radiophonique des dirigeants des associations (dans les débats, interviews, etc.)	Oui	N.R	N.R		
Outil n°9 : Audience d'échange et de négociation avec des structures et/ou autorités étatiques ciblées	Oui	N.R	N.R		

Annexe 4 : Travaux de groupe

Groupe 2 : Reddition des comptes au niveau communal

Membres du groupe : HOLLO Guillaume ; LANMATCHION Jules ; MOUSSOU Théonas ; GONZALEZ Mathieu ; GBEMENOU Maurice ; TOSSOUNON Alain ; FANOUE Hospice ; AGBODJOGBE Blanqui ; AKOBI Innocent ; HOUNDENOU Anita ; HOUESSINOUE Augustin ; Géraldo OKRY

Président : HOUESSINOUE Augustin

Rapporteur : Géraldo OKRY

Thème de plaidoyer : Institutionnalisation de la reddition des comptes

Etape 1 : Identifier les problèmes et les solutions proposées par rapport aux thèmes (60 min)

Problèmes identifiés	Solutions proposées	Priorisation
1- Ciblage des participants à l'audience publique 2- Financement de la reddition des comptes (forte sollicitation des PTF et faible budgétisation) 3- La perception de la population de gestion communale (le langage à adopter) 4- Les antagonistes politiques (au sein du conseil communal) 5- Reddition de comptes par les CA/CQ : état civil et affaires domaniales 6- Qualité des informations fournies	1- Invitation de toutes les couches socio-professionnelles (focus sur les couches liées à la thématique) 2- Inscription d'une ligne budgétaire "reddition des comptes" (réduire les coûts de la RC ; implication du MDGL) 3- Organiser des communications autour de la RC 4- Meilleure préparation (implication de tous les acteurs) 5- Délocaliser les audiences publiques (quartiers/autres lieux publics) en responsabilisant les CA et les CQ	1- Inscription d'une ligne budgétaire "reddition des comptes" (réduire les coûts de la RC ; implication du MDGL) 2- Instaurer un comité préparatoire obligatoire multi acteurs 3- Suivi de la mise en œuvre des recommandations

7- Faible culture de reddition de comptes (à certains niveaux : population et élus)	6- Détailler au maximum les informations (sources de financement ; contrat ; entreprises et délai de réalisation)	
8- Faible intérêt des "citoyens" en matière de demande de RC	7- Validation du thème en conseil communal	
9- Identification du thème de la RC	8- Instaurer un comité préparatoire obligatoire multi acteurs	
10- Faible utilisation du guide et de la charte	9- Vulgariser la charte et le guide de RC	
11- Instrumentalisation de la reddition des comptes	10- Limiter les gratifications et les collations trop garnies	
12- Suivi de la mise en œuvre des recommandations		

Etape 2 : Développer les solutions proposées (120 min)

Aperçu du problème identifié	1- Absence de financements propres pour la reddition des comptes au niveau des communes.
	2- a- Mauvaise implication des acteurs dans la préparation de la reddition des comptes. b- Non utilisation des bonnes pratiques
	3- Absence d'un système de suivi des recommandations et engagements issus de la reddition des comptes.
Un aperçu de l'impact du problème sur les communes	1- a- Absence de participation citoyenne b- Absence de redevabilité dans la commune. c- Faible mobilisation des ressources propres d- Dépendance vis-à-vis des PTF
	2- a- L'acharnement des élus à combattre l'exécutif b- une mauvaise qualité des informations fournies
	3- a- Désintérêt de la commune b- Diminution de la participation citoyenne c- Menace de la cohésion sociale
La recommandation politique concrète de l'ANCB	1- a- Inscription d'une ligne budgétaire intitulée "reddition des comptes". b- Renforcement du FADeC/ fonctionnement pour la prise en compte des dépenses reddition des comptes.
	2- Mise en place d'un comité préparatoire multi acteurs qui respecte le guide et la charte de la reddition des comptes.
	3- a- Obligation de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la reddition des comptes

(étayée par des preuves, se fondant sur les expériences des communes, etc.)	b-Inscrire à l'ordre du jour de chaque session un point sur la mise en œuvre des recommandations issues de la précédente reddition des comptes.
Les arguments probables d'opposition à la proposition et des contre-arguments	1- a-argument : l'inscription d'une ligne budgétaire relative à la reddition des comptes n'est pas une priorité pour les communes au regard de la maigreur des ressources propres. b-contre-argument : la reddition des comptes permet d'établir la confiance entre les citoyens et les élus et par conséquent l'amélioration des ressources propres.
	2- a-argument1 : manque de moyens financiers pour supporter les frais de la commission. Argument2 : stipulation des élus selon laquelle la reddition des comptes relève seulement des compétences du maire. b-contre-argument 1: le travail relatif au comité préparatoire est bénévole. Contre-argument2 : ignorance du contenu des textes tels que le guide et la charte sur la reddition des comptes.
	3- a-argument : Recommandations trop ambitieuses /Insuffisance de ressources Argument2 : Recommandations peu réalisables au regard des ressources disponibles. b-contre-argument : Prendre des engagements en adéquation avec les ressources mobilisables.

Etape 3 : Construction du message (120 min)

Titre de la requête principale : Elaboration d'une loi pour régir le domaine de la reddition des comptes.		
Diagnostic/Constats/Cause du problème	1	Diagnostic et constat : La reddition des comptes est aujourd'hui laissée à l'appréciation des maires ; la reddition des comptes n'emprunte pas les bonnes pratiques ;
	2	Diagnostic et constat : Le guide et la charte sont des engagements moraux qui ne sont pas toujours respectés.
	3	Cause : Absence de contraintes légales.
Les conséquences d'un statu quo/Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de participation citoyenne • Absence de redevabilité dans la commune. • Faible mobilisation des ressources propres • Dépendance vis-à-vis des PTF • L'acharnement des élus à combattre l'exécutif • Une mauvaise qualité des informations fournies 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Désintérêt de la commune • Diminution de la participation citoyenne • Menace de la cohésion sociale
Les arguments soutenant le plaidoyer	<ol style="list-style-type: none"> 1- Un encadrement juridique permettant d'harmoniser les bonnes pratiques en matière de reddition des comptes. 2- Un encadrement juridique qui permet d'avoir une interprétation univoque du concept et de ses pratiques.
Pourquoi le changement est-il nécessaire ?	Le changement est nécessaire pour renforcer et assurer la redevabilité, la participation citoyenne au profit de la démocratie locale et du développement local.
Recommandations concrètes	<p>Prendre en compte les recommandations de l'ANCB telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire une ligne budgétaire intitulée "reddition des comptes". • Mettre en place un comité préparatoire multi acteurs qui respecte le guide et la charte de la reddition des comptes • Suivre la mise en œuvre des recommandations issues de la reddition des comptes
Les mesures à prendre par d'autres parties-prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement : nécessaire consultation de l'ANCB et de la maison de la société civile • MDGL : note de synthèse sur l'expérience de la reddition des comptes au BENIN • Assemblée Nationale : nécessaire consultation de la société civile et de l'ANCB au moment des discussions préalables au vote de la loi sur la reddition de comptes • ANCB, la maison de la société civile et leurs partenaires : organiser un lobbying
Lois et décrets/Etudes /Rapports/Documents officiels	Note de synthèse du MDGL

Etape 4 : Propositions d'outils à développer (30 min)

Outils	A Réaliser (Oui/Non)	Cible	Date de réalisation	Date de diffusion	Responsable
<p>Outil n°1 : Un communiqué de presse constitue un élément clé du plaidoyer. Il est évidemment utile d'envoyer les communiqués de presse aux canaux médiatiques mais ils peuvent également être envoyés aux membres des associations, à d'autres organisations et aux représentants du gouvernement.</p>	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • MDGL : • Assemblée Nationale • Membres des associations • Autres organisations 	ANCB pour memo	ANCB pour memo	Commission ODD
<p>Outil n°2 : Les documents d'information constituent un autre outil fort utile. Les documents d'information sont des résumés concis d'une ou deux pages qui expliquent pourquoi cette problématique est importante et ce qui doit être fait à court terme. Ils sont utiles pour interagir avec les responsables de l'élaboration des politiques et les administrateurs, dont l'emploi du temps est généralement trop chargé pour lire des publications plus fouillées</p>	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • Les parlementaires • Ministères 	ANCB pour memo	ANCB pour memo	Commission ODD
<p>Outil n°3 : Les documents de position politique constituent un autre moyen utile de convaincre des individus déjà familiarisés avec la problématique et qui sont susceptibles de passer un peu plus de temps à lire quelque chose de plus consistant qu'un document d'information ou une synthèse. Parmi ceux-ci, citons les responsables de l'élaboration des politiques ou les membres des organisations activement engagés dans ou affectés par un problème particulier.</p>	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • Les députés • Les médias 	ANCB pour memo	ANCB pour memo	Commission ODD
<p>Outil n°4 : Pages d'opinion (textes d'opinion soumis pour publication dans les journaux)</p>	OUI	Grand public	ANCB pour memo	ANCB pour memo	Commission ODD
<p>Outil n°5 : Feuilles d'information répondant aux questions fréquemment posées</p>	OUI	Les parlementaires	ANCB pour memo	ANCB pour memo	Commission ODD

Outil n° 6 : Discours (personnalisés pour les commissions parlementaires, les ateliers, séminaires, conférences)	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • Les parlementaires • Ministères 	
Outil n° 8 : Présence sur un site web	OUI	Grand public	
Outil n° 9 : Apparition télévisée et radiophonique des dirigeants des associations (dans les débats, interviews, etc.)	OUI	Grand public	

Annexe 5 : Feuilles de présence

